



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 décembre 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions [2088 \(2013\)](#) et [2121 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité. Il fait d'abord le point sur la situation en République centrafricaine et sur les activités menées dans ce pays par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) du 1^{er} août au 31 décembre 2013. Il procède ensuite à une évaluation détaillée des résultats et de l'efficacité du BINUCA.

II. Principales évolutions

A. Faits nouveaux intervenus

2. Depuis mon dernier rapport ([S/2013/470](#)), la situation en République centrafricaine s'est gravement détériorée. Les derniers événements qui ont secoué le pays ont été provoqués par une offensive lancée contre les musulmans par les anti-Balaka et d'autres groupes armés à Bangui le 5 décembre, qui a coûté la vie à plus de 600 personnes et fait plus de 214 000 déplacés. Les forces de l'ex-Séléka ont riposté et forcé les assaillants à battre en retraite après d'intenses échanges de tirs. Si l'on ignore le nombre exact de victimes dans le reste du pays, on estime néanmoins que le bilan est nettement plus lourd qu'à Bangui. On estime également qu'il y a 425 000 autres personnes déplacées dans les autres régions du pays. L'attaque a provoqué une explosion de violences entre chrétiens et musulmans à Bangui et dans tout le pays.

3. Dans les jours qui ont suivi, les maisons ont été systématiquement fouillées et des meurtres ont été commis dans les différents quartiers de Bangui et ailleurs. Selon certaines informations, des violations généralisées des droits de l'homme ont été commises : exécutions sommaires, exécutions extrajudiciaires, violences sexuelles, pillages, destructions de biens, installation de points de contrôle illégaux, extorsions, arrestations et détentions arbitraires, torture. Chaque fois, musulmans et chrétiens se sont pris réciproquement pour cible, enfonçant le pays dans le chaos.

4. Le 9 décembre, le Gouvernement français a lancé l'opération Sangaris, un contingent de 1 600 soldats déployés pour appuyer la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), la force de maintien de la paix sous-régionale



dirigée par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). À Bangui, les forces de l'opération Sangaris et de la MICOPAX sont parvenues à cantonner certains groupes armés, surtout l'ex-Séléka, et à commencer à les désarmer. Une vague d'attaques de la majorité chrétienne contre la minorité musulmane a ensuite éclaté, les deux communautés commettant apparemment des meurtres par vengeance et d'autres graves violations des droits de l'homme. La police nationale et la gendarmerie se sont avérées incapables de maintenir l'ordre et la sécurité publics.

5. Des affrontements ont également éclaté en dehors de Bangui, notamment à Begoa, Bossangoa, Bouar, Bozoum et Paoua. Les tensions restent fortes et les heurts sont constants entre les combattants anti-Balaka et les forces de l'ex-Séléka mais également entre civils chrétiens et musulmans. La présence d'éléments de Boko Haram a également été signalée.

B. Situation politique

6. Tout au long de la période, mon Représentant spécial en République centrafricaine est resté en contact permanent avec les principaux partenaires internationaux à Bangui, en particulier la CEEAC, l'Union africaine, l'Union européenne et la France. Ces consultations étroites ont permis aux représentants de la communauté internationale présents dans le pays de parler d'une seule voix et de publier une série de déclarations communes. Des démarches communes ont également été entreprises auprès du chef de l'État de la transition et du Premier Ministre pour aider à mettre fin à la violence. Le chef de l'État de la transition et le Premier Ministre ont tous deux publié des déclarations qui n'ont pas eu l'effet escompté.

7. Ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, mon Conseiller spécial pour la prévention du génocide et un représentant de ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit se sont rendus en République centrafricaine du 17 au 21 décembre dans le cadre d'une mission d'évaluation commune. Ils se sont rendus à Bangui et à Bossangoa, où ils ont rencontré des représentants des autorités de transition, de la communauté diplomatique, de la société civile, d'associations de femmes ainsi que des victimes des récentes violences. La délégation commune a appelé les autorités nationales et la communauté internationale à agir d'urgence pour protéger les civils, à commencer par les femmes et les enfants, et pour empêcher que le pays ne s'enfonce dans un véritable conflit interconfessionnel.

8. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques s'est rendu à Bangui et à N'Djamena du 19 au 23 décembre pour transmettre en mon nom des messages sur la transition et la réconciliation nationale. Il a rencontré le chef d'État de la transition, le Premier Ministre et des représentants des principaux partenaires internationaux à Bangui. Il a également assisté à la cérémonie marquant la passation entre la MICOPAX et la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et le transfert d'autorité entre la CEEAC et l'Union africaine. À N'Djamena, il a participé à la trente-septième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, organisée par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), et a eu une série d'entretiens bilatéraux avec des ministres de la

région. La réunion a débouché sur l'adoption de l'appel de N'Djamena sur la République centrafricaine, dans lequel les participants condamnent toute instrumentalisation de la religion, appellent au calme et saluent le transfert d'autorité de la MICOPAX à la MISCA.

9. Enfin, le 13 décembre, j'ai enregistré un message de paix destiné au peuple centrafricain, qui a été diffusé en français et en sango sur plusieurs chaînes de télévision locales. Une version sonore de ce message a également été envoyée aux radios locales.

Institutions de transition

10. Au cours de la période considérée, malgré la détérioration des conditions de sécurité, la transition a suivi globalement son cours. Toutes les institutions de transition ont été créées ou renforcées. L'élection du nouveau bureau du Conseil national de transition a eu lieu le 8 août et Alexandre Ferdinand Nguendet a été reconduit à la présidence. Par ailleurs, Michel Djotodia a été officiellement investi chef d'État de la transition le 18 août 2013. La cérémonie d'investiture a marqué le commencement de la période de transition.

11. Le Gouvernement de transition a été remanié le 22 août. Contrairement à ce que prévoit la Charte de la transition, Michel Djotodia n'a pas renoncé à ses fonctions de Ministre de la défense après son investiture. Bertrand Mamour a été nommé Ministre délégué à la défense du cabinet du chef d'État de la transition. De son côté, le général Nourredine Adam, ancien commandant de la Séléka, a été relevé de ses fonctions de Ministre de la sécurité et de l'immigration et nommé Directeur général du Comité extraordinaire de défense des acquis démocratiques, avec rang de ministre. Il a été remplacé par Josué Binoua, qui avait occupé les mêmes fonctions sous la présidence de François Bozizé. Jean-Jacques Demafouth a été nommé conseiller du chef d'État de la transition chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité et des relations avec la MISCA, avec rang de ministre.

12. L'adoption du cadre juridique organisant la Cour constitutionnelle de transition et la nomination de ses neuf membres, dont quatre femmes, ainsi que la nomination des membres du Haut Conseil de la communication, constituent des étapes importantes dans la mise en place des institutions de la transition. L'adoption du nouveau code électoral et d'une feuille de route de la transition et la signature par les autorités transitionnelles d'un « Pacte républicain » pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine sous l'égide de la communauté de Sant'Egidio sont autant d'autres jalons importants de ce processus. Le Pacte a été élaboré par les représentants des autorités de transition, des organisations religieuses et de la société civile du pays. Signé par les trois dirigeants de la transition, il vise à promouvoir le retour progressif de la sécurité, la paix et la réconciliation nationale et à apporter une aide humanitaire au peuple centrafricain.

Comité de suivi des accords de Libreville

13. Tout au long de la période considérée, le Comité de suivi des accords de Libreville a continué de se réunir régulièrement au niveau technique à Bangui. Le Président du Congo Denis Sassou Nguesso, Médiateur de la CEEAC pour la République centrafricaine et Président du Comité de suivi, est resté activement

mobilisé aussi bien personnellement que par l'intermédiaire de son représentant spécial présent à Bangui.

14. Le BINUCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont apporté un appui technique au Comité de suivi et mon Représentant spécial a exercé ses bons offices pour aider à surmonter les obstacles politiques. Ainsi, le Programme des Nations Unies pour le développement a envoyé un conseiller principal pour aider à élaborer la feuille de route de la transition sous la direction générale de mon Représentant spécial.

15. De même, comme suite aux discussions menées au sein du Comité de suivi et à la demande du chef de l'État de la transition, le BINUCA a élaboré une stratégie de stabilisation visant à remédier à la situation de la sécurité en République centrafricaine. Fruit de vastes consultations menées par mon Représentant spécial, cette stratégie a été adoptée par le Comité de suivi et la CEEAC et prise en compte dans la feuille de route de la transition.

Progrès réalisés dans la préparation des élections

16. Le 7 novembre, le projet de code électoral a été adopté par le Conseil national de transition et promulgué. Par un décret du 16 décembre, le chef d'État de la transition, le Premier Ministre et le Ministre de l'administration du territoire ont annoncé la nomination des sept membres de l'Autorité nationale des élections. Les membres de l'Autorité, dont deux sont des femmes, ont ensuite prêté serment le 24 décembre et nommé un comité de trois membres présidé par Dieudonné Kombo-Yaya. Comme le prévoient la Charte de la transition et le code électoral, l'Autorité nationale des élections est composée de représentants des autorités de transition, des partis politiques et de la société civile, qui occuperont leurs fonctions pendant toute la durée de la transition. À la suite du mini-sommet sur la République centrafricaine organisé à Paris le 6 décembre, plusieurs acteurs internationaux ont commencé à demander que les élections aient lieu en 2014, soit plus tôt que ne le prévoit le calendrier établi par la Charte de la transition. Dans le cadre de sa stratégie d'appui électoral, l'ONU dépêchera une mission multidisciplinaire d'évaluation des besoins électoraux début 2014. Dans l'intervalle, un conseiller électoral principal a déjà été dépêché auprès du BINUCA pour aider à apporter des conseils techniques aux autorités de transition et à l'Autorité nationale des élections.

Rôle des organes régionaux et sous-régionaux

17. Pendant toute la durée de la période considérée, la CEEAC est restée très mobilisée pour faire face à la crise en République centrafricaine. Réunis en sommet extraordinaire à N'Djamena le 21 octobre, les chefs d'État de la CEEAC ont notamment décidé de soutenir la MISCA, de charger la CEEAC d'organiser une conférence nationale ouverte à toutes les composantes de la société centrafricaine et de mettre en place l'Autorité nationale des élections sans attendre.

18. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a suivi de près la situation en République centrafricaine. Il s'est en particulier inquiété de la montée des tensions religieuses et a souligné que la situation présente faisait peser une menace sur l'avenir même du pays ainsi que sur la sécurité et la stabilité de la région. À une réunion tenue le 13 décembre, le Conseil a porté l'effectif autorisé de la MISCA à 6 000 hommes et appelé à aider à créer les conditions du plein déploiement de cette force. La MISCA a été officiellement lancée lors d'une

cérémonie organisée à Bangui le 19 décembre. Comme le prévoit la résolution [2127 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, l'ONU et l'Union européenne aident l'Union africaine à organiser une conférence des donateurs à Addis-Abeba en février 2014 en vue de mobiliser les ressources destinées à appuyer la MISCA.

19. Parallèlement, une mission d'évaluation technique de l'Union africaine s'est rendue en République centrafricaine du 18 au 25 août pour préciser le concept d'opérations de la MISCA et a tenu des consultations avec le BINUCA. L'Union africaine et la CEEAC ont pris part à l'équipe interinstitutions que j'ai dépêchée en octobre et novembre 2013 en application de la résolution [2121 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité pour établir le rapport sur les différentes formes que pourrait prendre l'appui de la communauté internationale à la MISCA ([S/2013/677](#)).

Groupe de contact international

20. Au cours de la période considérée, le Groupe de contact international pour la République centrafricaine s'est réuni une fois à Bangui le 8 novembre 2013 sous la direction du Médiateur de la CEEAC pour la République centrafricaine et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a dirigé la délégation de l'ONU à cette réunion. Les partenaires internationaux ont rappelé aux autorités de transition les responsabilités qui leur incombent dans la mise en œuvre de la résolution [2121 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, notamment qu'il était important de rattacher le désarmement, la démobilisation et la réintégration à la réforme du secteur de la sécurité et à la stratégie de stabilisation en vue de mettre en place des forces de défense et des services de sécurité qui soient professionnels, équilibrés, représentatifs et d'un coût abordable. À cet égard, les partenaires internationaux ont fait part de leur opposition à la décision, annoncée par le chef d'État de transition dans son allocution d'ouverture de la réunion, d'intégrer 3 500 éléments de l'ex-Séléka dans les nouvelles forces armées du pays. Le Groupe de contact international a adopté la Déclaration de Bangui encourageant les autorités de transition à poursuivre la transition comme prévu jusqu'à l'organisation des élections présidentielle et législatives. La prochaine réunion du Groupe de contact international doit avoir lieu en février 2014.

Coordination des acteurs internationaux

21. Dans le cadre de l'action menée pour favoriser la coordination de l'appui apporté par la communauté internationale à la République centrafricaine, mon Représentant spécial a organisé des réunions et conférences téléphoniques du « Groupe des cinq » avec les représentants de l'Union africaine, de l'Union européenne, de la France et des États-Unis d'Amérique. Ce travail a notamment permis de préparer une réunion sur la situation en République centrafricaine parrainée par l'Union européenne qui s'est tenue à Brazzaville les 11 et 12 septembre. Par ailleurs, au fil de la crise, le BINUCA a coordonné la définition de positions communes au sein du Groupe des cinq et publié des déclarations communes en son nom.

22. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC, en étroite consultation avec mon Représentant spécial en République centrafricaine, a facilité les discussions entre les délégations conduites par le Secrétaire général de la CEEAC, Ahmad Allam-Mi, et par l'ancien Commissaire à la paix et à la sécurité de

l'Union africaine, Ramtane Lamamra, en vue d'harmoniser leurs positions sur la MISCA. Organisée les 2 et 3 septembre à Addis-Abeba, cette réunion a favorisé la mise en place d'une coordination stratégique et technique entre les deux organisations au sujet du déploiement de la mission.

23. La Commission de consolidation de la paix a tenu une discussion informelle avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et mon Représentant spécial le 13 novembre. Le fruit de cette discussion a par la suite été transmis au Conseil de sécurité le 22 novembre. Le 30 décembre, la Commission de consolidation de la paix a élu à l'unanimité le Maroc à la présidence de sa formation République centrafricaine.

C. Sécurité et état de droit

24. Au cours de la période considérée, la situation sur le plan de la sécurité a continué d'être caractérisée par un effondrement total de l'ordre public dans tout le pays et par une série d'événements marquants venant s'ajouter à ceux décrits aux paragraphes 2 à 8.

25. Le 26 août, les localités de Mongoumba et de Boda à proximité de Bangui sont tombées aux mains du Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie en République centrafricaine, nouveau groupe rebelle qui semblerait sévir dans la région de Bétoko, près de la frontière tchadienne.

26. Le 28 août, la Séléka a mené des opérations pour désarmer de force les populations civiles dans les quartiers de Boy Rabé et Boeing, à Bangui. Ces opérations ont donné lieu à un déchaînement de violences et de pillages qui a forcé la population de ces quartiers à se réfugier sur les pistes de l'aéroport international M'Poko, provoquant ainsi le déroutement de tous les vols internationaux vers les pays voisins. La population a exigé la démission du chef d'État de la transition. À la suite de ces événements, mon Représentant spécial et d'autres partenaires internationaux ont exhorté le chef d'État à remédier à la détérioration des conditions de sécurité au plus vite. Ces événements ont poussé le Gouvernement de transition à revoir en profondeur l'appareil de sécurité de l'État et notamment à retirer la mission de maintien de l'ordre à la Séléka pour la confier à la police et à la gendarmerie. Par décret, le chef d'État a décidé que l'autorité de tutelle de la gendarmerie serait non plus le Ministère de la défense mais celui de la sécurité publique et de l'immigration, qui serait dorénavant chargé d'en administrer les attributions, le budget et les infrastructures.

27. La déclaration du Ministère de la sécurité publique faisant interdiction à la population civile et aux étrangers de porter des armes a ouvert la voie à la première phase de désarmement volontaire des éléments de la Séléka du 3 au 13 septembre. La police et la gendarmerie ont, avec l'assistance de l'ex-Séléka, procédé à des fouilles, à des saisies d'armes et à l'arrestation de civils qui portaient des armes. La deuxième phase de l'opération a commencé le 3 octobre mais a dû être interrompue à la fin octobre sous la pression de dirigeants de l'ex-Séléka qui chercheraient à entraver l'action de la Force multinationale d'Afrique centrale (FOMAC), de la police et de la gendarmerie. Des éléments de l'ex-Séléka ont recommencé à patrouiller dans les rues de Bangui, faisant office de forces de sécurité.

28. Le 13 septembre, le chef d'État de la transition a, par décret, décidé de dissoudre la Séléka et de faire des forces armées centrafricaines les seules forces armées légitimes du pays en charge de la défense nationale.

29. Le meurtre, par des éléments de l'ex-Séléka, de plusieurs officiers des forces armées durant le mois de novembre et le meurtre d'un haut magistrat, le 19 novembre, ont provoqué d'importantes manifestations contre le chef d'État de la transition durant la deuxième quinzaine de novembre, et son convoi a même subi des jets de pierre à Bangui. Sur recommandation du Conseil national de transition, le chef d'État a finalement dissous le Comité extraordinaire pour la défense des acquis démocratiques.

30. En dehors de Bangui, c'est surtout dans la préfecture d'Ouham que la situation est restée préoccupante. Les affrontements entre éléments de l'ex-Séléka et groupes anti-Balaka, et les représailles contre les communautés chrétiennes et musulmanes ont pris des proportions sans précédent. Les attaques ont été particulièrement violentes à Bossangoa, la capitale de la préfecture. Mon Représentant spécial s'est entretenu avec le chef d'État de la transition et plusieurs ministres pour réfléchir concrètement aux moyens de régler ce problème. Le plan d'action de Bossangoa qui en est résulté prévoit notamment : a) le retrait de l'ex-Séléka à plus de 30 kilomètres de Bossangoa; b) l'envoi en renfort de 200 hommes des forces armées centrafricaines; c) la fourniture d'un appui aux autorités pour le redéploiement de l'administration locale à Bossangoa, y compris l'envoi d'un nouveau commandant de zone; et d) la constitution de comités de médiation et de réconciliation.

31. Le 28 septembre, lors de la cérémonie d'investiture du nouveau chef d'état-major, le général Ferdinand Bombayeke, le chef d'État de la transition a déclaré qu'il le chargeait de restaurer la sécurité dans tout le pays. Tout en précisant que l'insécurité qui régnait dans les provinces n'était pas nouvelle et que c'était la pauvreté qui avait alimenté les rivalités ethniques et les tensions intercommunautaires, il a déploré le fait que les autorités précédentes du pays ne se soient jamais attaquées aux causes profondes du conflit. Le chef d'état-major sortant, le général Jean-Pierre Dolewaya, a été nommé Conseiller militaire du chef d'État de la transition avec pour mission d'améliorer la coordination entre le Bureau du chef d'État et le Ministère de la défense et celui du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

32. La police et la gendarmerie ont beau avoir repris leurs fonctions le 31 août, elles sont mal équipées et dépourvues de capacités opérationnelles. Le 16 novembre, une cérémonie a été organisée pour marquer la remise d'armes à la police et à la gendarmerie, à savoir un fusil et un pistolet par commissariat et gendarmerie. Le 21 décembre, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé le financement d'un projet conjoint du BINUCA et du PNUD destiné à remettre sur pied huit commissariats et trois gendarmeries de Bangui. Le projet, qui durera six mois et sera mis en œuvre par le PNUD en étroite coordination avec un projet complémentaire de l'Union européenne, vise notamment à former les forces de police et de gendarmerie de Bangui.

33. Le 17 octobre, mon Représentant spécial a tenu avec des acteurs internationaux et nationaux des consultations sur le lancement d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration qui ont abouti à la création d'un comité stratégique et d'un comité technique. Le 15 novembre, le comité stratégique a adopté une stratégie de désarmement, démobilisation et réintégration en présence

du Premier Ministre, de membres du Gouvernement et de partenaires internationaux. L'adoption de la stratégie sera suivie par l'élaboration d'un descriptif de programme pour préciser la stratégie et favoriser la mobilisation des ressources. Les acteurs nationaux et internationaux ont souligné l'importance d'assurer la synergie entre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration et la réforme du secteur de la sécurité.

34. Le 25 novembre, des consultations sur la réforme du secteur de la sécurité ont eu lieu avec des représentants de huit ministères compétents et des partenaires internationaux, sous l'égide de mon Représentant spécial. Les participants sont convenus de constituer des groupes de travail stratégique et technique chargés d'élaborer une stratégie à court terme tout en posant les jalons d'une stratégie à plus long terme. En prévision des consultations, le Département des opérations de maintien de la paix avait, avec l'appui financier du PNUD, dépêché une mission de deux semaines dans le pays afin de fournir une assistance technique au BINUCA et à l'équipe de pays des Nations Unies.

D. Armée de résistance du Seigneur

35. Au cours de la période considérée, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a continué de sévir dans le sud-est du pays tout en multipliant les incursions dans le nord-est, en particulier dans la préfecture du Haut-Kotto, qui est une région riche en minéraux. Plusieurs attaques ont été signalées entre mai et octobre 2013, au cours desquelles 17 personnes ont trouvé la mort, 79 ont été enlevées et 300 ont été déplacées. Après une interruption de quatre mois, la Force régionale d'intervention de l'Union africaine a repris ses opérations dans le sud-est du pays en août 2013. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a indiqué qu'au 29 octobre, la République centrafricaine comptait 21 008 déplacés et 6 304 réfugiés ayant fui l'Armée de résistance du Seigneur.

36. Le 22 septembre, les autorités de transition ont informé le BINUCA qu'un grand nombre de combattants de la LRA viendrait prochainement déposer les armes à Nzako. Cela n'a jamais eu lieu. Par contre, 19 combattants de la LRA, dont 9 Ougandais, ont fait défection le 6 décembre à Zemio. Le groupe était dirigé par le lieutenant-colonel Okello Okutti, lui-même enlevé en Ouganda en 1989. Des observateurs ont fait remarquer qu'il s'agissait de la plus importante défection que la LRA avait subie depuis 2008.

37. On rapporte qu'en novembre et en décembre, la LRA se serait livrée à des attaques et des enlèvements à Derbissaka, Mboki et Obo, provoquant des mouvements de panique parmi la population et des déplacements internes.

E. Protection des droits de l'homme

38. Au cours de la période considérée, les éléments anti-Balaka ont multiplié les attaques contre l'ex-Séléka et la communauté musulmane. Les autorités religieuses du pays continuent à jouer un rôle de pacification remarquable au niveau national, ce qui n'est pas sans risque pour elles. Au niveau local, cependant, le BINUCA note une détérioration de plus en plus prononcée du dialogue entre les communautés religieuses.

39. À Bangui, des exactions à caractère politique continuent d'être signalées et en particulier l'arrestation illégale et l'enlèvement par des éléments de l'ex-Séléka de personnes qu'elles soupçonnent de soutenir Bozizé ou d'être des opposants au régime. Il semblerait également que des membres du Gouvernement de transition dirigent des centres de détention illégaux, comme le bâtiment du CEDAD, où la torture des détenus aurait été pratique courante.

40. Dans les préfectures, les violations des droits de l'homme abondent, alimentées par l'insécurité généralisée qui règne dans tout le pays et l'effondrement de l'autorité de l'État et de l'administration locale dans les districts et les préfectures. Cette autorité reste aux mains des forces de l'ex-Séléka, qui sont dépourvues de la discipline et de la formation les plus élémentaires et qui échappent pour l'essentiel à tout commandement unifié et à tout contrôle des autorités de transition du fait de leur allégeance aux commandants de zone de la Séléka. Le pays est encore loin de disposer de forces de sécurité pleinement opérationnelles. Il est également difficile de faire la distinction entre les éléments de l'ex-Séléka qui ont été intégrés aux forces armées légitimes et ceux qui continuent d'être dans la rébellion. Avec l'effondrement de l'ordre public, les affrontements violents entre éléments de l'ex-Séléka et groupes anti-Balaka, de même que les représailles contre les communautés chrétiennes et musulmanes, se sont multipliés. Comme décrit précédemment, ces attaques et les représailles contre les populations ont donné lieu à de graves violations des droits de l'homme.

41. Par ailleurs, on signale une recrudescence d'exactions commises par des groupes anti-Balaka contre les populations musulmanes. Le 14 septembre, à Benzambe, 57 musulmans ont ainsi été tués. À Gaga (Ombella Mpoko), un affrontement entre éléments de l'ex-Séléka et groupes anti-Balaka a fait 32 morts (majoritairement des musulmans) et 187 blessés graves parmi la population civile. Le 1^{er} novembre, un commandant de l'ex-Séléka a mené des représailles qui ont abouti à l'exécution sommaire de plus d'une quarantaine de civils et à la destruction par le feu de plus d'une cinquantaine de maisons dans un camp de Bangui. Le 26 octobre, des milices d'autodéfense ont attaqué et occupé la ville de Bouar, dans l'ouest du pays, qui est située sur la route principale qui mène vers le Cameroun. L'affrontement qui en est résulté avec les forces de l'ex-Séléka a causé la mort d'au moins 20 civils et provoqué le déplacement d'au moins 10 000 personnes.

42. La récente vague de violence dirigée contre les enfants a eu des conséquences dramatiques. Il resterait un grand nombre d'enfants dans les rangs de l'ex-Séléka. Par ailleurs, on rapporte que le mouvement anti-Balaka procéderait à de vastes campagnes de recrutement d'enfants dans les villages à mesure qu'il gagne en importance. Le nombre d'enfants associés à des forces et groupes armés serait d'au moins 3 500 et pourrait même atteindre les 6 000. Les enfants et les jeunes sont pris dans l'engrenage des violences et des représailles et ont subi de graves violations de leurs droits, notamment des violences sexuelles contre des filles. L'assassinat et la mutilation d'enfants sont endémiques; 14 enfants ont été mutilés lors de l'attaque de Bouali du 2 décembre, et plusieurs autres ont subi le même sort durant l'attaque de Bangui des 5 et 6 décembre. Dans les campagnes, la grande majorité des écoles et des hôpitaux ont été pillés et ne peuvent plus fonctionner, ce qui constitue une violation grave du droit à l'éducation. De nombreux actes d'intimidation du personnel médical ont été signalés à la suite des événements du 5 décembre à Bangui. L'apparition de nouveaux groupes armés, en particulier l'organisation de groupes d'autodéfense au sein de la population civile, a accru le risque de

recrutement forcé d'enfants et d'autres violations graves des droits des enfants. Ont rapporté également des cas de disparition et d'enlèvement d'enfants et de femmes. Les enfants représenteraient 50 % des cas d'enlèvement dans le pays.

43. Des affrontements entre éléments de l'ex-Séléka et groupes d'autodéfense locaux à Bohong, dans l'ouest du pays, auraient fait près de 70 morts et 191 blessés entre août et septembre. À Bossangoa, le BINUCA a découvert qu'entre le 7 et le 21 septembre, des éléments de l'ex-Séléka auraient tué 67 chrétiens. Des viols ont également été signalés durant la même période. Le BINUCA a également découvert que 87 maisons avaient été pillées et incendiées. Des violations des droits de l'homme ont été commises à grande échelle par des groupes de l'ex-Séléka et des éléments anti-Balaka, y compris des cas avérés d'exécutions sommaires, de violences sexuelles, d'arrestations et de détentions arbitraires. Plusieurs centaines de civils, dont deux travailleurs humanitaires et deux employés de l'organisation non gouvernementale Agency for Technical Cooperation and Development auraient été tués durant les deux premières semaines de septembre. Fuyant les combats, des membres de la communauté chrétienne se sont réfugiés dans la mission catholique de Bossangoa, qui abrite près de 40 000 personnes, et environ 8 500 musulmans ont trouvé refuge dans la sous-préfecture et dans l'école Liberty de Bossangoa. Au moins 20 villages des alentours de Bossangoa ont également été le théâtre d'affrontements, forçant les villageois à fuir et à se cacher dans la brousse et à vivre dans des conditions précaires tout en craignant constamment pour leur vie.

44. La mission d'établissement des faits que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a dépêchée en République centrafricaine a remis son rapport officiel au Conseil des droits de l'homme en septembre (A/HRC/24/59). Cette mission, dont le mandat couvrait la période allant de décembre 2012 à juillet 2013, a pu recueillir des informations crédibles et fiables, toutes corroborées, auprès des victimes, des familles, des témoins et d'autres sources dignes de confiance à Bangui et dans plusieurs localités des préfectures de Lobaye, Kémo, Ombella M'Poko et Nana-Gribizi. La mission est parvenue à la conclusion que des exécutions sommaires et extrajudiciaires, des enlèvements forcés et des actes de torture et de pillage de biens publics et privés avaient été commis par les deux parties durant le conflit. La Séléka a également commis des violences sexuelles et des exactions graves contre des enfants. Ces actes constituent des violations flagrantes des droits de l'homme et peuvent être constitutives de crimes de guerre. Après le 24 mars, les violations flagrantes du droit international des droits de l'homme commises par la Séléka se sont poursuivies (exécutions sommaires, violences sexuelles, recrutements d'enfants et pillages d'hôpitaux, d'écoles, d'églises, etc.).

45. Le 26 octobre, à Bouar, des éléments de l'ex-Séléka ont tiré à l'artillerie lourde et légère contre le quartier à majorité chrétienne de Gogo, tuant 20 personnes et faisant 8 blessés. La liste des victimes d'attaques et d'exactions de l'ex-Séléka ne cesse de s'allonger. Le 30 octobre, un commandant de l'ex-Séléka aurait exécuté quatre personnes dans le village de Zaïre, à proximité de Bossembele, et, le 31 octobre, des affrontements entre groupes de l'ex-Séléka et milices anti-Balaka auraient fait trois morts.

46. Depuis mon dernier rapport, le BINUCA a effectué plusieurs visites de terrain pour enquêter sur les violations des droits de l'homme. Il s'est rendu à Ouham (Bossangoa, Boaye, Benzambe, Oda-Kette et Ouham Bac), Ouham Pende (Bouca), Mbomou (Bangassou), Ombella Mpoko (Yaloke, Gaga) et Nana Mambere (Bohong).

Mon Représentant spécial a publié plusieurs communiqués pour demander aux autorités de l'État de faire la lumière sur la vague de meurtres, d'assassinats et de menaces, et traduire en justice les auteurs de ces crimes. Il leur a également demandé d'accélérer le renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie afin qu'elles puissent s'acquitter de leur mission de maintien de l'ordre. Le 8 novembre, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a averti que l'accélération du cycle des attaques et des représailles risquait de plonger le pays dans un nouveau conflit.

47. Face aux attaques incessantes dirigées contre les populations civiles et à la détérioration généralisée de la protection des droits de l'homme, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a dépêché une équipe de spécialistes des droits de l'homme en République centrafricaine, du 12 au 24 décembre, pour appuyer la composante droits de l'homme du BINUCA. L'objet de sa visite était d'enquêter sur les violences perpétrées contre les populations civiles par différents groupes armés et sur les violations des droits de l'homme et exactions correspondantes, en particulier celles commises en décembre 2013 à Bangui et dans d'autres parties du pays. L'incident le plus sérieux a débuté le 5 décembre 2013 au petit matin (voir par. 2 à 8).

48. Les équipes ont travaillé à Bangui et mené des missions à Bouar et Bossangoa pour s'entretenir avec des victimes, des témoins, des chefs et représentants des communautés chrétienne et musulmane, des autorités locales et des représentants de différentes organisations internationales et nationales. Le Haut-Commissariat s'efforce de renforcer rapidement ses équipes résidentes de spécialistes des droits de l'homme. Le 19 décembre, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé un financement de 1 million de dollars pour accélérer le déploiement de sept spécialistes recrutés sur le plan international et de deux recrutés sur le plan national, dont un chargé de travailler avec la société civile.

49. Dans l'ensemble, la situation en matière de droits de l'homme s'est détériorée. Il est très préoccupant de constater que les attaques en cours dans l'ouest du pays ciblent plus particulièrement les populations chrétiennes et musulmanes. Dans leurs témoignages, la plupart des victimes, témoins et survivants relatent l'assassinat délibéré de civils et l'usage aveugle de la force meurtrière par les groupes de l'ex-Séléka et les milices anti-Balaka.

50. Au cours de la période considérée, les autorités de transition ont pris des initiatives encourageantes. Le 25 septembre, le Gouvernement a demandé la tenue d'un dialogue interactif avec le Conseil des droits de l'homme à la suite de la présentation du rapport sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine à la vingt-quatrième session du Conseil, à Genève. Le Ministre de la justice et celui de l'administration du territoire, de la décentralisation et de la régionalisation ont représenté le Gouvernement centrafricain à la session, ce dernier prenant la parole au nom du Gouvernement pour faire part de sa profonde préoccupation face aux conclusions du rapport présenté au nom de la Haut-Commissaire. La réunion s'est conclue par l'adoption d'une résolution du Conseil portant nomination d'un expert indépendant pour la République centrafricaine. Le 3 septembre, le Premier Ministre a envoyé une lettre pour adresser une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale. Le 25 octobre, le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel s'est penché sur la République centrafricaine et 70 États Membres ont fait des déclarations sur la

situation des droits de l'homme dans le pays. À sa dix-septième réunion, tenue le 31 octobre, le Groupe de travail a adopté le rapport sur la République centrafricaine, qui était assorti d'un ensemble de recommandations qui ont été acceptées par la délégation centrafricaine. Succombant à la pression internationale, le chef d'État de la transition a prononcé la dissolution par décret du CEDAD.

51. Malgré ces avancées, l'impunité persistante dont jouissent les auteurs de violences est un problème que le Gouvernement de transition n'arrive pas à régler. Entre le 27 et le 29 septembre, 31 détenus se sont évadés de la prison centrale de Ngaragba, dont 13 membres de l'ex-Séléka condamnés à huit ans d'emprisonnement pour pillage, vol et destruction de propriété privée dans le district administratif de Boy-Rabé, à Bangui. Certains ont été libérés parce qu'un ancien général de l'ex-Séléka avait adressé une injonction écrite en ce sens au greffier. Cette impunité généralisée est aggravée par l'absence de presque toute autorité judiciaire en dehors de la capitale et par la destruction de l'appareil de justice pénale, en particulier les tribunaux et les centres de détention. Après la crise la plus récente, les services de l'État sont très peu nombreux à avoir repris leurs fonctions. La gendarmerie, la police et les magistrats restent absents de l'intérieur du pays.

F. Femmes et paix et sécurité

52. Les femmes et les enfants continuent d'être particulièrement touchés par les violences interconfessionnelles. Les allégations faisant état de violences sexuelles sont nombreuses mais faute de moyens permettant de les étayer correctement, une analyse des tendances sur la nature et l'ampleur de ce phénomène n'a pas encore été effectuée. Toutefois, d'après des rapports préliminaires, les femmes et les filles sont ciblées lors d'attaques de représailles ou de perquisitions et victimes de mariages forcés. Les femmes ont peur de parler compte tenu de la présence constante des auteurs présumés et de l'absence d'un système de justice fonctionnel traitant les plaintes. L'accès des victimes à une assistance médicale et psychosociale est limité. Dans de nombreux cas, l'insécurité et les nombreux postes de contrôle illégaux ont également favorisé les atteintes à la liberté de circulation et aux droits économiques et sociaux. L'activité économique a fortement diminué, la population ayant peur de se rendre au marché ou aux champs.

53. La prolongation du conflit en République centrafricaine a contribué à la pauvreté généralisée et perturbé les moyens de subsistance. Comme c'est souvent le cas, les femmes et les enfants continuent d'être les groupes les plus vulnérables. Ils n'ont pas les ressources de base qui leur permettraient de rétablir leurs moyens de subsistance. Mon Représentant spécial a conduit une mission des Nations Unies à Bria afin d'aider les femmes touchées par le conflit et le système des Nations Unies met en place des activités coordonnées pour apporter une réponse concertée à leurs besoins. C'est ainsi que le 29 novembre, des machines de transformation de produits alimentaires, des kits de santé procréative, des machines à coudre, du matériel pédagogique, des torches et des semences de culture ont été fournis à titre gracieux à des groupes de femmes à Bria.

54. Le 24 novembre, 20 femmes qui organisaient une campagne de sensibilisation à Bangui en vue de la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ont été arrêtées dans le quartier Binbo par des éléments de l'ex-Séléka appartenant au CEDAD, accusées de diffuser

des messages subversifs contre le régime actuel. Elles ont été libérées par la suite grâce à l'intervention directe du chef d'État de la transition.

55. Le BINUCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont contribué à l'élaboration d'un plan d'action national, en application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, qui permettra au Gouvernement de transition d'améliorer ses capacités institutionnelles et humaines en vue du renforcement de l'égalité des sexes et du programme de paix et de sécurité concernant les femmes.

56. La représentation des femmes au plus haut niveau du Gouvernement progresse. Les Ministres des affaires étrangères, du développement rural, des affaires sociales, de la solidarité nationale et de la promotion du genre sont des femmes, de même que quatre des neuf membres élus de la Cour constitutionnelle. Le 25 octobre 2013, deux coordonnatrices des questions de police ont été nommées par décret au siège de la police pour appuyer l'action gouvernementale en matière de réforme du secteur de la sécurité et mettre en œuvre les mandats sur les femmes et la paix et la sécurité.

G. Situation humanitaire

57. La population demeure la principale victime de la crise politique et des troubles de sécurité que connaît la République centrafricaine. Tout le monde (4,6 millions d'habitants, dont la moitié sont des enfants) est touché par la crise et quelque 2 millions d'habitants (environ 45 % de la population) ont besoin d'assistance humanitaire. La protection des civils est un souci prioritaire compte tenu de la poursuite des tensions interconfessionnelles dans divers endroits, notamment à Bangui et Bossangoa. Il y aurait 640 000 personnes déplacées dans tout le pays, chiffre qui a plus que triplé depuis mars 2013. À Bangui, plus de 214 000 personnes déplacées se sont réfugiées dans plus de 50 camps, dont environ 60 000 personnes à l'aéroport international de Bangui. Les conditions de vie sont déjà épouvantables dans nombre de ces camps mais les personnes continuent d'arriver, les abords de la ville faisant l'objet d'attaques ciblées.

58. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a enregistré quelque 232 697 réfugiés centrafricains dans les pays voisins, dont 98 504 au Cameroun, 10 896 au Congo, 45 269 en République démocratique du Congo et 78 028 au Tchad. Plus de 68 000 de ces réfugiés ont fui le pays ces derniers mois.

59. La persistance de l'insécurité, l'absence d'état de droit, les violations graves des droits de l'homme et les attaques déplorables contre le personnel et le matériel humanitaires entravent grandement l'acheminement de l'aide de première nécessité, notamment dans les zones rurales éloignées. Au vu de l'analyse des besoins humanitaires effectuée dans le cadre de l'appel global, environ 2 millions des personnes touchées par la crise ont cruellement besoin de nourriture, d'eau potable, de soins de santé, de services d'assainissement, de logements et de protection. La persistance de la violence entre communautés ne fera qu'aggraver la situation si des mesures appropriées, impartiales et fermes ne sont pas prises pour mettre fin aux tueries entre les différentes communautés et faciliter une présence protectrice des travailleurs humanitaires dans tout le pays.

60. Depuis la flambée de violence en décembre, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni 1 403 tonne de produits alimentaires à 196 011 personnes, notamment à Bangui, Bossangoa et Bouar; l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des partenaires du secteur de la santé donnent des fournitures médicales à des hôpitaux, des centres de santé et des dispensaires situés dans des camps de déplacés, notamment dans plus de 50 camps à Bangui. L'UNICEF a produit et distribué 120 000 litres d'eau par jour aux déplacés regroupés dans les trois grands camps de Bossangoa et apporté un stock important de produits non alimentaires afin d'accroître la distribution en cours à Bangui; par ailleurs, des mesures de protection sont mises en place dans différents camps. Toutefois, le manque de financement pourrait bloquer la poursuite de l'action humanitaire. Le PAM, par exemple, doit faire face à des déficits immédiats en janvier et février, et pourrait connaître une rupture presque totale de stocks alimentaires. Une mission d'évaluation multisectorielle rapide, organisée conjointement par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le HCR, l'UNICEF, l'OMS et le PAM a quitté Bangui le 23 décembre pour se rendre dans des camps à Bouar et Bozzoum, dans le nord-ouest de la République centrafricaine, afin de recueillir des données dans cinq villes principales (Bangui, Bouar, Paoua, Bossangoa et Kaga-Bandoro) et leurs environs.

61. Les directeurs des programmes d'aide d'urgence de huit agences membres du Comité permanent interorganisations se sont rendus en République centrafricaine entre les 17 et 19 octobre pour trouver les moyens de développer l'ampleur et la portée de l'aide humanitaire et faire en sorte que les bureaux centraux concernés donnent l'appui requis à l'équipe de pays pour l'action humanitaire. En conséquence, cette équipe, dirigée par l'ONU, a décidé de compléter le plan d'intervention stratégique de la République centrafricaine par un plan opérationnel plus précis, pour les 100 prochains jours, à savoir de décembre 2013 à février 2014. Le plan d'action énonce les principales mesures prioritaires que doit prendre l'équipe de pays pour l'action humanitaire afin d'assurer un développement rapide de la capacité d'intervention humanitaire à Bangui et dans d'autres grandes localités concernées. Il comprend également un ensemble clairement défini d'objectifs pour chaque module.

62. Le 11 décembre 2013, les membres du Comité permanent interorganisations ont déclaré une situation d'urgence de niveau 3 pour la République centrafricaine et réaffirmé le rôle central du plan de 100 jours pour faire en sorte que le plus grand nombre de personnes soient protégées et des vies sauvées. Un montant de 152,2 millions de dollars est requis de toute urgence pour mettre en œuvre le plan. À ce jour, plus de 10 millions de dollars provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence ont été attribués à la République centrafricaine.

63. Ces deux derniers mois, les organisations des Nations Unies ont renforcé leur présence sur le terrain grâce à un déploiement permanent (Paoua, Bouar et Zemio) ou au déploiement d'équipes mobiles (Kagabandoro, Bambari, Bossangoa), malgré les conditions instables de sécurité dans certaines de ces localités. Le déploiement en cours de la MISCA, appuyé par l'opération française Sangaris dans certaines villes (Paoua, Kaga Bandoro et Bossangoa), devrait avoir un effet stabilisateur, bien que la situation demeure critique et qu'il reste beaucoup à faire pour assurer une présence humanitaire continue de la communauté internationale, en particulier dans les zones rurales.

64. Grâce aux services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, seul moyen de transport à destination de la plupart des régions centrafricaines inaccessibles en raison de la médiocrité extrême de l'infrastructure routière et des conditions de sécurité, quelque 65 organisations humanitaires peuvent accéder en toute sécurité à 27 localités dans le pays. Ces services sont intégralement financés jusqu'en décembre 2013, mais ont besoin de 9 millions de dollars pour continuer leurs opérations en 2014. Compte tenu de la persistance de l'insécurité dans le pays et de l'interruption des vols commerciaux qui s'en est ensuivie, ces services, s'ils étaient intégralement financés pour 2014, permettraient aux organisations humanitaires, surtout celles de l'ONU, d'atteindre les personnes vulnérables partout dans tout le pays.

H. Situation financière

65. Pendant la période considérée, la situation financière du pays est demeurée catastrophique. Les autorités de transition ont pu assurer les salaires jusqu'à la fin de novembre, grâce à des prêts et des contributions du Congo, du Tchad et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. En novembre, une délégation conjointe du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement s'est rendue en République centrafricaine. L'objectif de la mission était d'évaluer l'environnement général en matière de politique et de sécurité avant de voir s'il était opportun de reprendre le financement des projets suspendus depuis le 24 mars 2013.

66. Dans le cadre de la stratégie de stabilisation mentionnée plus haut, le BINUCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont collaboré avec la MICOPAX et l'Union africaine pour aider le Gouvernement à assurer le contrôle de l'axe Bangui-Béloko (à la frontière avec le Cameroun), ce qui a permis de rétablir le recouvrement d'une partie des recettes du pays.

I. Situation du personnel et des locaux des Nations Unies

67. Bien que tous les fonctionnaires de l'ONU recrutés sur le plan international soient en sécurité et qu'on sache où ils se trouvent, certains ont été victimes de pillages à la suite des événements récents. Les fonctionnaires recrutés sur le plan national et leur famille (97 personnes en tout au 24 décembre) qui se considéraient en danger ont été installés dans les locaux du BINUCA, qui eux, toutefois, ne sont pas protégés. Pendant la période considérée et avant ces événements, les éléments de l'ex-Séléka ont continué de prendre pour cible les fonctionnaires de l'ONU recrutés sur le plan national. Dans plusieurs incidents, des téléphones, des radios et de l'argent en espèces auraient été saisis, et des voitures braquées. Pris dans un échange de tirs dans un quartier de Bangui, un fonctionnaire recruté sur le plan national a été tué le 24 décembre.

68. Entre-temps, le 29 octobre, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de 560 hommes, dans le cadre d'une unité de gardes chargée de la protection du personnel et des locaux des Nations Unies. Le Maroc est le pays fournisseur de contingents et la première phase du déploiement (250 hommes) a commencé le 31 décembre. L'unité de gardes du BINUCA n'est pas une force de maintien de la paix. Elle a pour mandat d'assurer la sécurité et le contrôle des accès des

installations et locaux de l'ONU à Bangui et dans le reste du pays. En outre, elle offrira des services mobiles de sécurité et d'escorte au personnel de l'ONU et mènera les opérations d'évacuation s'il y a lieu. Elle appuiera les activités de l'ONU visant à aider la population et le Gouvernement centrafricains.

69. Le 20 décembre, mon Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a tenu une réunion-débat avec le personnel de l'ONU pour s'enquérir de leurs inquiétudes au sujet des conditions de sécurité et leur assurer que des mesures étaient prises pour remédier à ces problèmes.

J. Résultats et efficacité du BINUCA

70. J'ai dépêché une mission d'évaluation multidisciplinaire en République centrafricaine du 20 au 26 août 2013. Les conclusions de cette mission figurent dans l'annexe à la lettre datée du 16 septembre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2013/557). Dans le rapport, j'appelle l'attention sur les éléments requis pour rendre la présence du BINUCA plus efficace sur le terrain. En conséquence, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 2121 (2013), qui renforce et actualise le mandat du BINUCA dans cinq domaines. Par la suite, le Conseil a adopté la résolution 2127 (2013), qui confère au BINUCA d'autres tâches afin d'apporter un appui à la MISCA.

71. Dans l'intervalle, des mesures temporaires ont été mises en œuvre afin de tenir compte des nouveaux besoins. Pour soutenir le processus de transition, le Département des affaires politiques a dépêché un expert principal à la République centrafricaine pour aider le BINUCA à mettre en place des mécanismes de médiation et de réconciliation, en particulier dans le cadre des tensions et violences intercommunautaires et interconfessionnelles. En outre, l'équipe de démarrage chargée des questions électorales a été mise en place. L'expert électoral est déjà sur le terrain et aide l'autorité nationale des élections. S'agissant de la stabilisation des conditions de sécurité, une mission de deux semaines a été dépêchée par le Service de la lutte antimines pour évaluer l'état de munitions stockées dans des conditions dangereuses qui représenteraient une menace immédiate pour les civils mais aussi le personnel de l'ONU. Depuis la mission d'évaluation technique du Service de la lutte antimines effectuée en décembre 2012, 82 % des munitions périmées et 98 % des munitions d'armes légères ont été pillés. L'équipe du Service de la lutte antimines retournera à Bangui pour mettre en place un mécanisme de coordination efficace, dispenser des sessions de sensibilisation au danger des mines et détruire les autres stocks dangereux. S'agissant des droits de l'homme, une équipe a été déployée pendant deux semaines en République centrafricaine, en attendant le renforcement de la composante droits de l'homme en janvier 2014. Un conseiller principal est envoyé par le PNUD pour aider à la coordination générale de la mise en œuvre du plan national adopté le 7 novembre et présenté au Groupe international de contact le 8 novembre.

III. Observations

72. Je suis extrêmement préoccupé par la persistance de la violence et de l'insécurité en République centrafricaine. L'attaque menée contre Bangui, le 5 décembre, par le groupe « anti-Balaka » et les représailles de l'ex-Séléka ont

sérieusement aggravé la situation et creusé la fracture entre chrétiens et musulmans dans le pays. Les actes de violence et de représailles, où les victimes et les coupables changent constamment de place, se propagent rapidement dans le pays et risquent de dégénérer en un affrontement à grande échelle entre chrétiens et musulmans. Il est impératif d'arrêter et d'inverser immédiatement cette tendance dangereuse. Je salue les initiatives de réconciliation prises à ce jour, notamment par les chefs religieux, au niveau national. Toutes les communautés religieuses doivent se réconcilier et vivre ensemble dans la paix et l'harmonie.

73. La population centrafricaine vit dans une peur constante et je suis préoccupé par l'augmentation et l'ampleur des violations des droits de l'homme qu'elle subit. Je condamne en particulier l'escalade récente des attaques ciblées contre les femmes et les enfants, et j'exhorte les autorités nationales à jouer leur rôle en matière de protection des civils, à mettre fin à ces atteintes, à rétablir l'état de droit et à traduire les coupables en justice. On devra demander des comptes à toutes les parties et mettre fin à l'impunité si l'on veut prévenir d'autres atrocités. Toutefois, l'absence de l'autorité de l'État fait que ces objectifs sont difficiles à atteindre. Pour aller de l'avant, la communauté internationale devra examiner la question avec attention et lucidité.

74. Quelque 2 millions de personnes touchées par les violences, déplacées et dépourvues de moyens de subsistance ont un besoin urgent d'assistance humanitaire. J'appelle l'attention sur l'importance d'étendre les opérations humanitaires dans tout le pays, notamment dans les zones rurales, et d'assurer la protection du personnel et du matériel humanitaires. Malgré l'ampleur de la crise, le financement des interventions d'urgence en République centrafricaine fait cruellement défaut, les ressources ne couvrant que 53 % de l'appel global de 2013, au 24 décembre. J'engage vivement la communauté internationale à financer le plan de 100 jours (152,2 millions de dollars) et l'appel global de 2014, afin que l'assistance humanitaire parvienne à toutes les personnes qui en ont besoin. Je félicite le Maroc d'avoir accepté de fournir des troupes pour l'unité de gardes des Nations Unies et de prendre la tête de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

75. Je salue les efforts entrepris par la France et les pays africains pour déployer des troupes afin d'aider à stabiliser la sécurité. Sur cette lancée, j'invite la communauté internationale à faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir une tragédie encore plus grande en République centrafricaine. À cette fin, il faudra apporter une assistance coordonnée immédiate à la MISCA; redoubler d'efforts pour faire avancer de toute urgence le dialogue et la réconciliation ainsi que le processus politique au niveau national; et allouer davantage de ressources pour renforcer l'action humanitaire, aider à la reconstruction des institutions, étendre la présence de l'État à travers tout le pays et renforcer ses capacités de gestion de ses nombreuses ressources naturelles. Nous devons agir maintenant. La communauté internationale doit agir de concert et d'une seule voix dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance politique, de l'action humanitaire, des droits de l'homme, et dans d'autres domaines. Entre-temps, je poursuivrai le dialogue avec toutes les parties prenantes au sujet de la demande figurant au paragraphe 48 de la résolution 2127 (2013) concernant la transformation éventuelle de la MISCA en une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

76. Les premiers succès remportés par les forces françaises et le déploiement de contingents africains doivent être maintenus et renforcés. Ce n'est que dans le cadre d'un accord de paix global entre toutes les forces combattantes qu'on pourra le mieux répondre au besoin urgent de réforme du secteur de la sécurité et de démobilisation, désarmement, réintégration et réinsertion. J'engage les autorités nationales à mettre en place les conditions propices à la réussite du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et la réforme durable du secteur de la sécurité. Dans le même temps, j'invite instamment les membres du Conseil et d'autres partenaires de la République centrafricaine à apporter leur concours de manière coordonnée aux initiatives nationales. J'exhorte par ailleurs la communauté internationale à intensifier les mesures visant à répondre aux besoins financiers et humains afin de rétablir l'ordre public et s'attaquer aux causes profondes du conflit. À cette fin, des ressources seront nécessaires pour reconstruire le secteur de la sécurité et créer des possibilités d'emploi pour les ex-combattants dans le cadre du programme DDR. Pour que les mesures de désarmement et de réconciliation soient durables, il importe d'avoir des programmes de réinsertion et de réintégration à long terme qui offrent des mesures d'incitation économique à l'échelle communautaire. Il faudra, notamment, attribuer des fonds pour le rapatriement des combattants étrangers et leur réinstallation.

77. On ne pourra résoudre la crise en République centrafricaine sans avancer dans la voie d'une solution politique globale. Les autorités centrafricaines doivent continuer de travailler ensemble pour faire en sorte que les tâches de la transition soient exécutées rapidement et avec succès. La création récente de l'Autorité nationale des élections est un pas positif vers l'organisation d'élections et le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays. Le BINUCA et l'équipe de pays des Nations Unies seront à la tête des initiatives de l'ONU visant à appuyer l'Autorité nationale et le processus électoral.

78. Je tiens à exprimer ma gratitude aux partenaires bilatéraux, aux organisations régionales et multilatérales, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union européenne, à la France, au Maroc et aux pays fournisseurs de contingents à la MISCA, pour le travail précieux qu'ils accomplissent en faveur de la stabilisation de la République centrafricaine. Je rends un hommage tout particulier aux femmes et aux hommes de la MISCA et de l'opération Sangaris, et au personnel de l'ONU sur le terrain pour leur courage, leur dévouement et leur engagement en faveur de la protection du peuple centrafricain. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, le général de corps d'armée Babacar Gaye, pour le rôle de premier plan qu'il a joué en cette période particulièrement difficile.